



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 07 février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
01/02/2024

DATE D'AFFICHAGE
01/02/2024

Mme Sonia LAGARDE	Mme Laurène CASSAGNE
M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Michel DESMEUZES
Mme Chantal BOUYE	Mme Christine BELLET
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Tristan DERYCKE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Diane BUI-DUYET	M. Claude CHARLOT
M. Warren NAXUE	Mme Muriel GERMAIN
M. Marc ZEISEL	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Pascale SERVENT	Mme Magali MANUOHALALO
M. Michel FONGUE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme Janine BAJON	Mme Laurie HUMUNI
Mme Cindy PRALONG	Mme Veylma FALAE
M. Philippe BLAISE	M. Emmanuel BERART
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Eric MELTESALE
M. Alexandre MACHFUL	Mme Christine LE SAINT
M. Bruno CAPY	M. Bernard LAVANDIER
M. Marc LE LEIZOUR	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Anne-Christine CHIMENTI	
Mme Kimberley BARONI	
M. Christophe DELIERE	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELESSERT
Nombre de présents	: 37	M. Patrick GUILLON	Mme Charlotte THAIAWE
Nombre de votants (15 procurations)	: 52	Mme Françoise SUVE	Mme Tuilogona O'CONNOR
		Mme Vaimoe ALBANESE	M. Patrick SAKOUMORI
		Mme Isabelle LAFLEUR	M. Daniel HINSCHBERGER
		M. Nicolas BRIGNONE	M. Joseph BOANEMOA
		Mme Naïa WATEOU	Mme Jeanne POELLABAUER
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-123
relative au débat sur les orientations budgétaires 2024

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le
VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU le rapport sur les orientations budgétaires,
VU la note explicative de synthèse n° 2024/1 du 1^{er} février 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal prend acte du fait que les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 ont bien été exposées et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal, sur la base du rapport ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

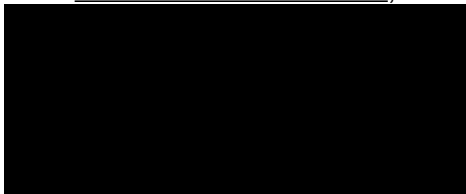
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 7 FÉVRIER 2024

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 9 février 2024

Le secrétaire de séance,



Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sonia Lagarde'.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- | | |
|---------------------|---|
| - SUBD ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS) | 2 |
| - MISE EN LIGNE | 1 |

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à la réglementation, ce rapport doit permettre aux conseillers d'être informés sur la situation financière de la collectivité dans un contexte économique local qui influe sur les projets de la mandature. Il doit permettre la tenue d'un débat au sein du conseil municipal pour discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités politiques pour les années à venir.

I. LES PERSPECTIVES 2024-2026

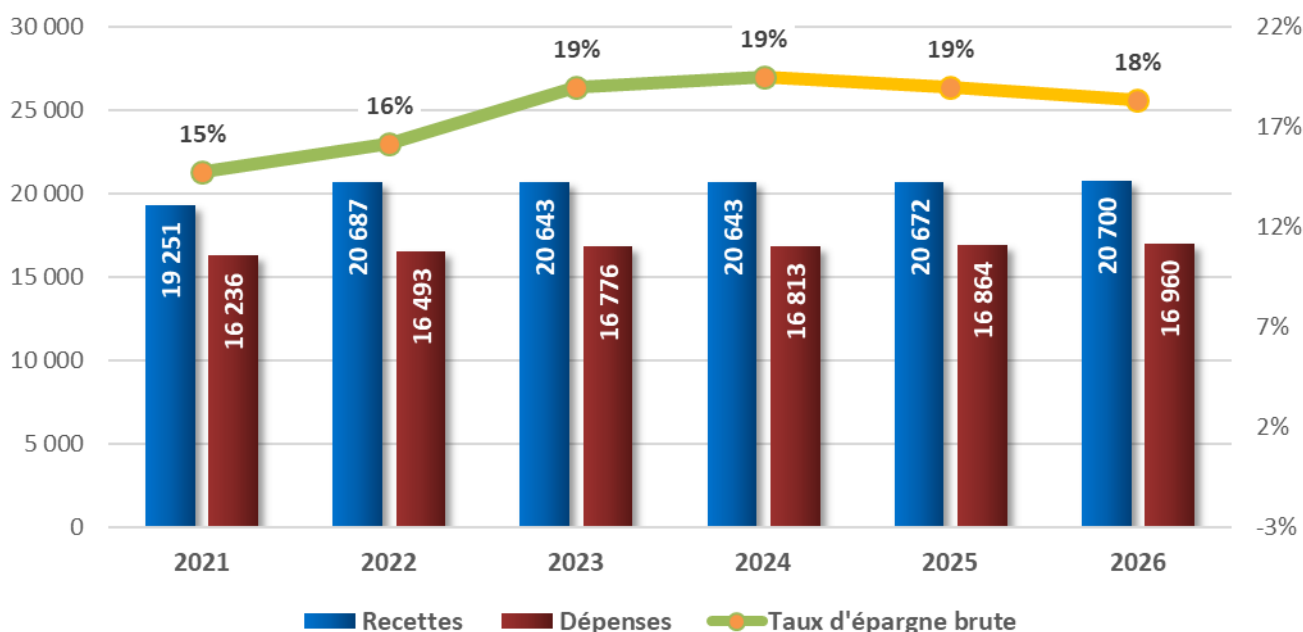
Il s'agit d'entrevoir la situation de la Ville sur la période 2024-2026 et ses marges de manœuvre pour continuer à investir en préservant sa situation financière avec une épargne satisfaisante et un endettement maîtrisé qui garantissent sa solvabilité.

Les hypothèses retenues pour la période 2024-2026 sont les suivantes :

- reconduction des recettes de fonctionnement,
- stabilisation des charges de personnel,
- rationalisation des dépenses de gestion,
- ajustement des subventions et contributions,
- investissement à un niveau soutenable de 6 milliards de francs CFP en moyenne.

1. L'évolution de l'épargne

	2024	2025	%	2026	%
Recettes de fonctionnement	20 643	20 672	0,1%	20 700	0,1%
Fiscalité	7 845	7 869	0,3%	7 895	0,3%
Dotations	8 350	8 350	0%	8 350	0%
Recettes propres	4 448	4 453	0,1%	4 455	0%
Dépenses de fonctionnement	16 813	16 864	0,3%	16 960	0,5%
Personnel (y compris refacturation)	7 959	8 062	1,3%	8 167	1,3%
Dépenses de gestion	6 455	6 371	-1,3%	6 315	-0,9%
Subventions, contributions	2 179	2 179	0%	2 179	0%
Intérêts de la dette	220	252	14,5%	299	18,6%
Epargne brute	3 830	3 808		3 740	



Suivant les trajectoires des perspectives prudentes des recettes et des dépenses de fonctionnement contenues pour en limiter l'évolution, l'épargne annuelle dégagée permettrait de poursuivre le financement d'un programme d'investissement soutenable jusqu'à la fin de la mandature tout en ayant recours à l'emprunt mais sans dégradation des ratios financiers.

En matière de fiscalité, les taux demeurent inchangés à savoir :

Taux des centimes additionnels		Taxe sur l'électricité	Taxe sur les jeux
Contribution des patentes	60 %		
Droits de licence	60 %		
Contribution foncière	60 %	9 %	10 %
IRVM	25 %		
Droits d'enregistrement	30 %		

2. L'évolution des programmes d'investissement et leur financement

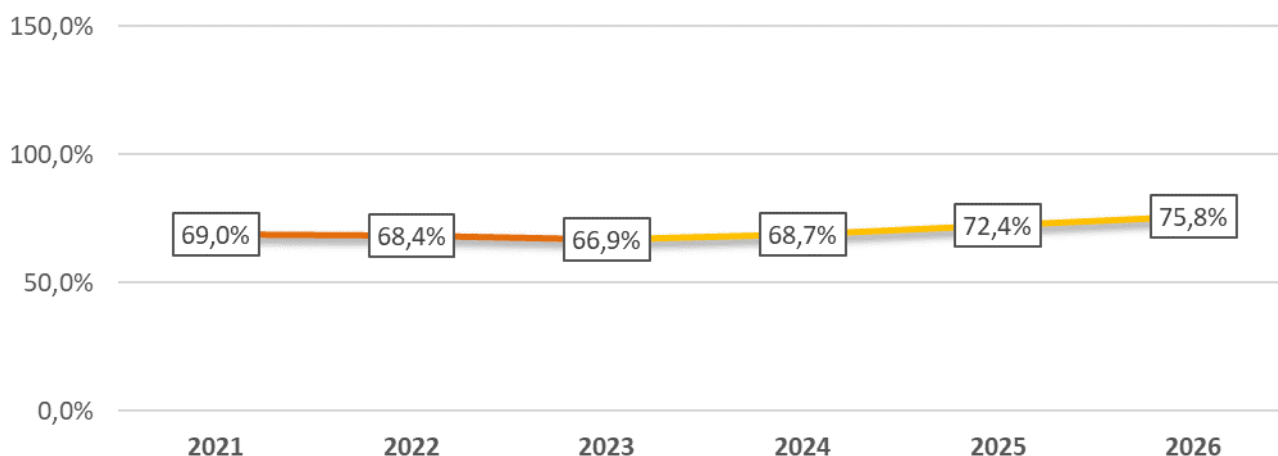
	2024	2025	2026
Programme d'investissement (hors dette)	6 000	6 000	6 000
Epargne nette	2 690	2 590	2 467
Subventions	1 200	1 200	1 200
Emprunt	1 500	2 000	2 000

Les perspectives en matière d'investissement seraient un programme annuel à hauteur de 6 milliards de francs CFP par an pour finaliser les projets de la mandature et pour continuer de soutenir les entreprises calédoniennes en attente d'une relance économique.

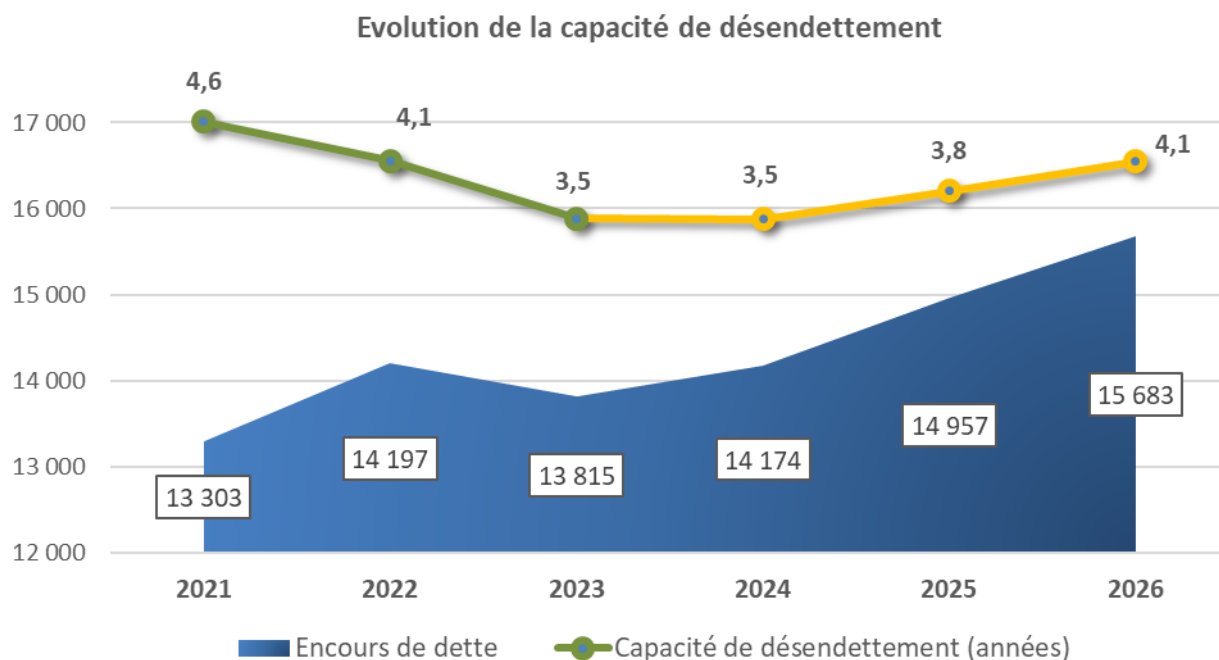
Ces investissements seraient principalement financés par des ressources non coûteuses constituées de l'épargne et des subventions d'équipement à hauteur de 63 % dont notamment au travers des contrats nouvelles générations Etat/province 2024-2027 et par emprunt à hauteur de 31 %.

Avec un volume d'emprunts envisagé de 5,5 milliards de francs CFP sur la période, l'encours de la dette communale s'établirait à 15,7 milliards de francs CFP fin 2026 (contre 13,8 milliards de francs CFP fin 2023). Le poids de la dette reste modéré pour la collectivité avec un taux d'endettement qui s'établirait à 75,8 % fin 2026. Ce ratio reste convenable au regard du niveau d'endettement maximal recommandé par les établissements bancaires de 150 %.

Evolution du taux d'endettement



Les marges de manœuvre sont conservées en matière d'emprunt : l'endettement reste maîtrisé et la capacité de désendettement se situe en dessous des normes bancaires (< 7 ans) sur la période 2024-2026.



II. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE LA VILLE

Ils sont formalisés en autorisations de programme (AP) et en autorisations d'engagement (AE). Pour mémoire, les AP et les AE définissent le montant maximum prévisionnel des engagements juridiques de la collectivité. Elles comprennent des crédits de paiement (CP) qui représentent le montant prévisionnel maximum à budgéter chaque année.

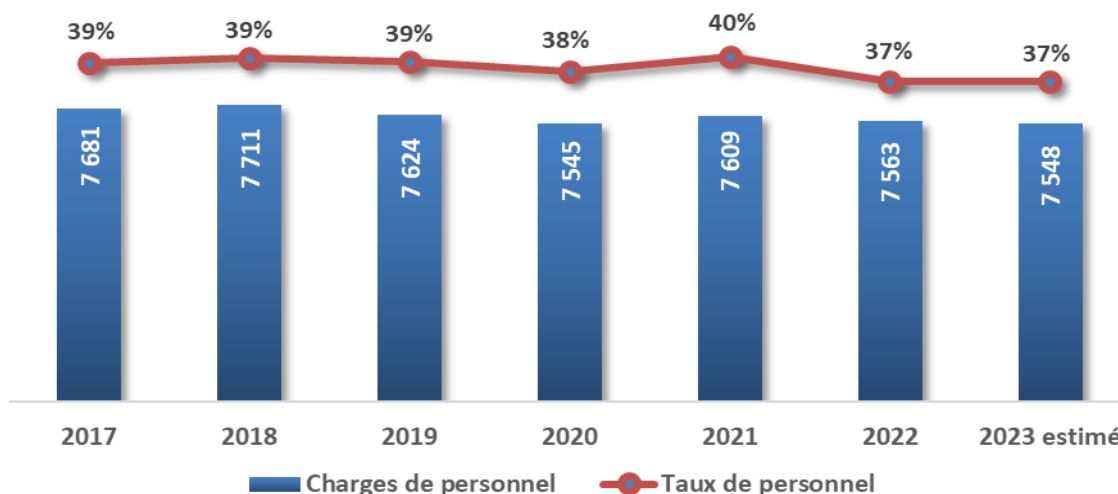
Fin 2023, le budget communal compte 46 AP et 9 AE votées, représentant un montant global de dépenses de 36 milliards de francs CFP dont l'exécution prévisionnelle par secteur se répartit en CP selon l'échéancier suivant :

LIBELLES	MONTANTS VOTES	CREDITS DE PAIEMENT				
		CONSOMMES	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
BATIMENTS & TERRAINS COMMUNAUX	1 725 672 389	1 091 867 476	408 326 404	153 478 509	39 000 000	33 000 000
MATERIELS DE TRANSPORTS & ENGINS	1 055 654 730	687 154 730	130 000 000	128 500 000	110 000 000	
INFORMATISATION DES SERVICES	738 334 412	553 759 412	184 575 000			
EQUIPEMENTS DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	1 079 653 702	769 302 011	210 351 691	100 000 000		
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	1 582 609 757	925 609 757	401 350 000	141 550 000	114 100 000	
EQUIPEMENTS CULTURELS	413 703 102	196 183 290	162 369 940	55 149 872		

LIBELLES	MONTANTS VOTES	CREDITS DE PAIEMENT				
		CONSOMMES	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
EQUIPEMENTS SPORTIFS	826 503 197	583 458 314	243 044 883			
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	1 409 844 363	654 244 363	352 000 000	298 600 000	105 000 000	
PROGRAMME EAU & ASSAINISSEMENT	6 144 203 090	5 147 310 894	722 892 196	274 000 000		
PROPRETE URBAINE	328 482 258	113 482 258	215 000 000			
AMENAGEMENTS DE VOIRIES	8 792 885 650	5 041 911 323	1 917 188 431	1 049 775 896	784 010 000	
DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	1 957 000 000	819 999 114	785 000 000	352 000 886		
PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	1 388 603 437	609 603 437	459 000 000	320 000 000		
AMENAGEMENTS URBAINS	2 276 948 940	2 272 948 940	2 000 000	2 000 000		
ESPACES VERTS ET PUBLICS	3 303 662 294	2 427 597 218	536 065 076	340 000 000		
TOTAL AP	33 023 761 321	21 894 432 537	6 729 163 621	3 215 055 163	1 152 110 000	33 000 000
INFORMATISATION DES SERVICES	227 734 367	80 734 367	45 300 000	25 000 000	40 000 000	36 700 000
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	166 981 153	52 844 517	60 943 318	31 193 318	22 000 000	
ANIMATIONS	112 700 000	54 100 000	58 600 000			
PROPRETE URBAINE	2 490 000 000		830 000 000	830 000 000	830 000 000	
AMENAGEMENTS URBAINS	32 000 000	3 000 000	13 000 000	16 000 000		
TOTAL AE	3 029 415 520	190 678 884	1 007 843 318	902 193 318	892 000 000	36 700 000

III. LES DEPENSES DE PERSONNEL

Evolution des charges de personnel



Hors refacturation des frais de personnel aux budgets annexes, les charges de personnel sont stables depuis 2017 avec une moyenne annuelle de 7,6 milliards de francs CFP au compte administratif de 2017 à 2023.

La maîtrise de ce premier poste de dépenses de fonctionnement est essentielle pour limiter l'érosion de l'épargne et maintenir la capacité d'autofinancement de la Ville. Ainsi, la collectivité s'est engagée dans une gestion et un suivi attentif de sa masse salariale se traduisant par une augmentation des réorganisations permettant des redéploiements de postes et une limitation des dépenses d'heures supplémentaires.

Le maintien de la stratégie de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) mise en place en 2020 se poursuit.

Le volet organisationnel de la démarche consiste à définir pour chaque direction une organisation et des effectifs cibles à moyen terme avec un accompagnement renforcé de la direction des ressources humaines. Cet accompagnement se réalise de l'analyse organisationnelle jusqu'à la mise en œuvre : guide d'élaboration d'un projet de service, outils permettant le calibrage et la pondération des postes, co-construction des fiches de poste avec les directions d'emploi. Elle propose également un support par des audits internes, voire par des audits externes lorsqu'il y a un enjeu stratégique identifié. Ainsi, plusieurs directions (direction juridique et de la coordination administrative, direction de l'espace public, direction des risques sanitaires, direction des services d'incendie et de secours) ont finalisé leurs ajustements organisationnels qui ont été approuvés par le conseil municipal en 2023.

La proposition de masse salariale au budget primitif 2024 s'élève à 7,8 milliards de francs CFP, soit une augmentation de 1,80 % (138,8 millions de francs CFP) par rapport au budget primitif 2023. Cette augmentation relève essentiellement de dépenses conjoncturelles externes mais reste pondérée par les bénéfices des précédents ajustements organisationnels.

Si les salaires et les charges évoluent de manière régulière sous l'effet du glissement-vieillesse- technicité (GVT) (93 millions de francs CFP), les mesures prises par le gouvernement concernant l'augmentation de la valeur du point (VAP) en juillet 2023 (73 millions de francs CFP) et des taux de cotisation de la CLR en octobre 2023 (50 millions de francs CFP) se répercutent en année pleine auxquelles viennent se rajouter de nouvelles augmentations de cotisations, déjà actées, pour la CLR (30 millions de francs CFP supplémentaires par an jusqu'en 2027) mais également pour la mutuelle des fonctionnaires en avril 2024 (2,3 millions en 2024 et 3 millions de francs CFP en année pleine).

Il est à souligner que cette augmentation de 1,80 % reste relativement faible (138,8 millions de francs CFP) comparée aux différentes mesures prises par le gouvernement (+156 millions de francs CFP), sans compter les mesures de 2022 déjà absorbées (+79 millions de francs CFP pour le reclassement des contractuels) et le glissement-vieillesse-technicité annuel.

Cette augmentation limitée est possible grâce aux nombreuses réorganisations menées depuis 2017 dont l'objectif principal est d'adapter notre organisation à nos missions, de préserver la qualité du service rendu, tout en contenant fortement notre masse salariale.

En revanche, compte tenu du manque de visibilité sur le calendrier d'adoption et des discussions encore en cours sur la réforme du RUAMM, sur de nouvelles négociations de la valeur du point, sur le vote du texte visant à créer une contribution annuelle à l'équilibre de la CLR ainsi que d'autres réformes non finalisées (statut filière sécurité, temps de travail, décloisonnement et calcul des heures supplémentaires ou encore statut des collaborateurs de cabinet), aucune inscription budgétaire n'a été prévue. Ces réformes, si elles sont adoptées en cours d'année, devront donc pour être financées, faire l'objet d'une décision modificative.

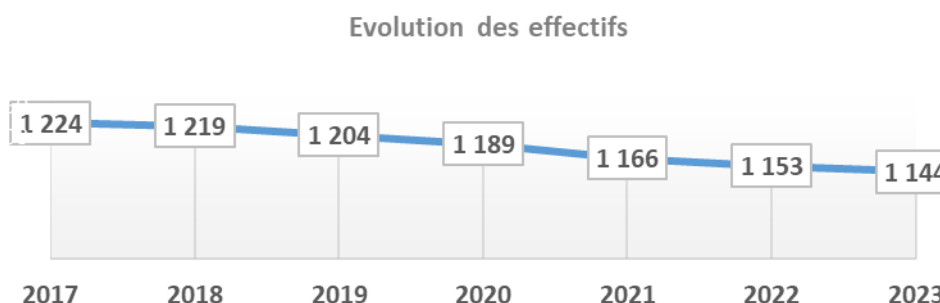
Enfin, si la ville continue la réorganisation et l'optimisation de ses services par des redéploiements de postes sans surcoût, la situation sans précédent, générée par la « crise requins » et la mise en place d'un dispositif de barrières anti-requins sur deux plages de la commune, ont conduit l'Administration à envisager une réorganisation de la direction des services d'incendie et de secours, avec la création d'un service dédié de surveillance de ces plages. Pour ce faire, 15 postes soit 2 sapeurs-pompiers professionnels et 13 nageurs sauveteurs ont été créés pour un coût de 76,4 millions de francs CFP.

Durée du temps de travail

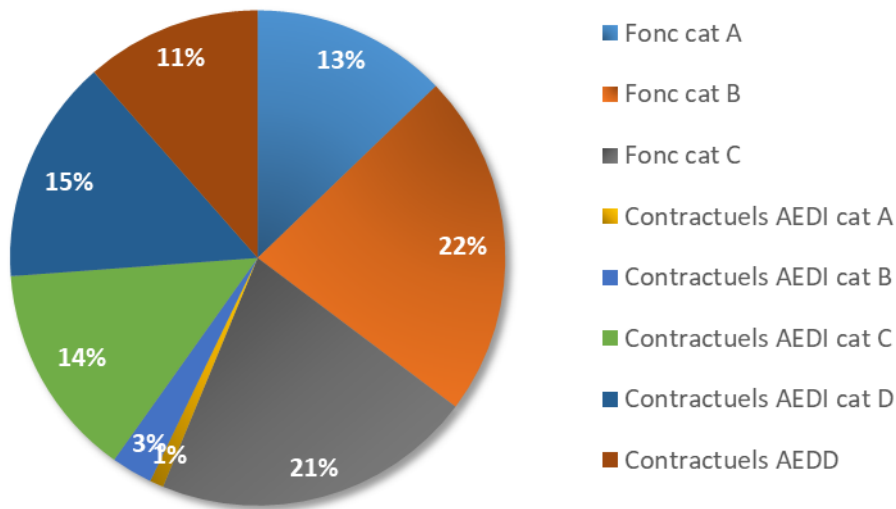
Concernant la durée du temps de travail, les services municipaux fonctionnent sur une base de 39 heures hebdomadaires. L'organisation des services peut différer en fonction des besoins de chaque secteur.

Répartition des effectifs

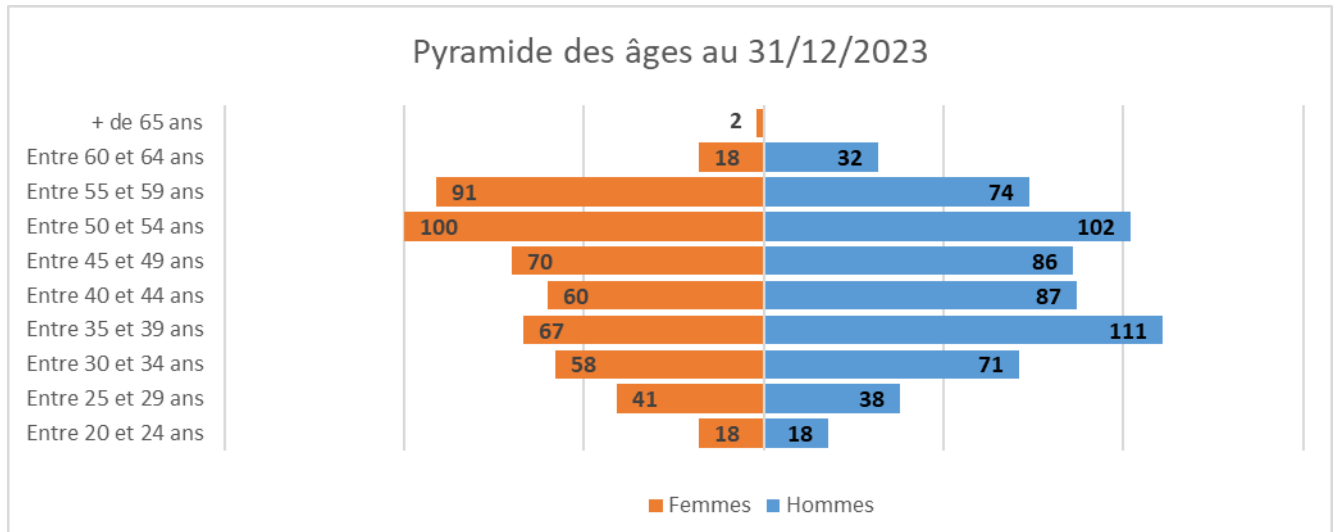
A fin 2023, la Ville comptait 1 144 agents dont l'évolution est illustrée comme suit :



Répartition des effectifs 2023 par statut



Sur les effectifs 2023, la part des fonctionnaires est en très légère hausse et s'établit à 56,29 % contre 56,20 % en 2022. D'un autre côté, la part des agents contractuels de droit public (ACDP) est en très légère baisse avec 43,71 % en 2023 contre 43,80 % en 2022, malgré une augmentation des actes d'engagement à durée déterminée (11,45 % AEDD en 2023 pour 9,19 % en 2022). Cela s'explique par la diminution des ACDP en AEDI : 32,26 % en 2023 contre 34,61 % en 2022.



Sur la répartition par âge, 50,26 % des agents de la Ville ont 45 ans ou plus. On constate également qu'une majorité des agents se situe dans la tranche 50 à 54 ans (17,66 %).

La proportion hommes-femmes s'établit à 525 femmes et 619 hommes soit 45,9 % de femmes et 54,1 % d'hommes en 2023. Elle était de 533 femmes (46,2 %) et 620 hommes en 2022 (53,8 %).

Rémunérations et avantages

La rémunération mensuelle nette minimale (pour un temps complet) est de 167 946 francs CFP. La rémunération médiane de 294 372 francs CFP et la rémunération moyenne de 330 367 francs CFP.

Le régime indemnitaire de la Ville est fixé par la délibération n° 2023/1642 du 20 décembre 2023.

Concernant les avantages en nature et conformément à l'article L.123-1-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, une délibération annuelle du conseil municipal attribue nominativement des véhicules de fonction à certains agents. Cet avantage fait l'objet d'une déclaration fiscale en fonction de la cylindrée du véhicule.

Enfin, les agents de la Ville bénéficient de titres repas à raison de 7 500 francs CFP par mois financés par la Ville.